



# Région Guadeloupe

**RAYMOND Claire**  
**FERNANDES Camille**  
**LEDOUX Nicolas**  
**GENDRE Cédric**

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Guadeloupe. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)  
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville  
CS 52627  
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

# Table des matières

Tables des matières .....	1
Programme Guadeloupe .....	2 - 5
<i>Enjeux, problématiques &amp; atouts</i> .....	2
<i>Focus sur les enjeux de la région</i> .....	3
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i> .....	4
<i>Mesures et financement</i> .....	5 - 6

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités – Menaces
- ⇒ **C.A** : Chiffre d'affaires
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.I.B** : Produit Intérieur Brut
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.C.O.R.A.N** : Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.D.A.N** : Schéma Directeur pour l'Aménagement Numérique
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine
- ⇒ **S.R.P.N.B** : Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité
- ⇒ **U.T.A** : Unité de Travail Annuelle
- ⇒ **V.A.B** : Valeur Ajoutée Brute

# Synthèse du diagnostic territorial

## Enjeux

Région ultrapériphérique de l'Union Européenne, la Guadeloupe se caractérise par l'éloignement et l'insularité de son territoire. Pourtant, entre 1993 et 2008, la croissance économique a été plus soutenue en Guadeloupe qu'en France métropolitaine : le P.I.B/hab représentait 37% du niveau national en 1994 et 60% en 2005. Cependant, le P.I.B par habitants de la Guadeloupe pour 2010 ne représente que 62% de la moyenne des valeurs de chaque région de l'UE27.

L'économie est marquée par le poids du secteur tertiaire puisqu'il fournit quatre cinquièmes des emplois comme de la valeur ajoutée. En comparaison avec la moyenne nationale, le secteur secondaire est moins développé (il représente 11,9% de la V.A.B contre 18,9% au niveau national) tandis que le secteur primaire représente 2,8% de la V.A.B. De plus, le chômage touche une part importante de la population (le taux d'emploi, en 2013, est de 54,3% pour les 20 – 64 ans contre 68,4% pour la moyenne UE28) et notamment les jeunes (en 2013, 58,5% des 15-24 ans étaient au chômage). Cela s'explique en partie par un niveau de qualification insuffisant et l'importance des petites entreprises constituées d'un seul salarié (81,5%).

La production agricole est essentiellement dominée par le secteur des fruits et légumes (56 000 tonnes en 2010), de la banane (70 000 tonnes produites) et de la canne à sucre (585 000 tonnes). Les circuits courts y sont de plus en plus développés puisque 57% des exploitants agricoles guadeloupéens ont déclaré vendre une partie de leur production via un circuit court. Pour 39% de ces exploitations, ce mode de distribution représentait près de 75% du C.A total.

## Problématiques

L'un des difficultés de ce territoire, mis en avant par le diagnostic de l'autorité de gestion, est la faiblesse de la couverture numérique. En effet la part de la population couverte par le haut débit n'est que de 96% en 2008 (contre 98% en métropole) et il reste encore des zones blanches. Conscient des enjeux dépendant du haut débit, la région a élaboré une Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (S.C.O.R.A.N) et du Schéma Directeur pour l'Aménagement Numérique (S.D.A.N).

Quant à l'agriculture, la productivité (environ deux fois plus faible qu'à l'échelle nationale) et les revenus (16 860 euros/U.T.A en Guadeloupe contre 29 310/U.T.A en France pour 2012) sont faibles. 27,3% de la S.A.U est située en zone de montagne et d'autres zones à handicaps naturels sont recensées. De plus, l'agriculture a été et est responsable de pollutions notamment à la chlordécone. Ainsi, la S.A.U a diminué de 23% en 10 ans (soit une baisse annuelle de 1 000 hectares), contre 3% pour la France métropolitaine, et est soumise à des risques climatiques et sanitaires importants.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Guadeloupe

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
<b>Population</b>	439 056 (hab)	2015
Population des zones rurales	411 835 (hab)	2015
Population des zones urbaines	27 221 (hab)	2015
<b>Exploitations agricoles</b>	7 810 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	Donnée non précisée dans le PDR	
Surface Agricole Utile- Totale	31 749 (ha) soit 18,9% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	178 (ha) soit 0,6% de la SAU	2013
Terres irriguées	3 550 (ha) soit 11,2% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	79 600 (ha) soit 47,3% de la superficie	2013
<b>Cultures principales (part de la SAU)</b>		
Terres arables	56,1%	2010
dont canne à sucre	45%	2010
Prairies permanentes et pâturage	33,5%	2010
Cultures permanentes	10,4%	2010
dont banane	7,7%	2010
<b>Total des dépenses publiques</b>	<b>205 872 668 (euros courants)</b>	

**Atouts :** La biodiversité régionale est reconnue à l'échelle mondiale, mais elle est fortement impactée par les espèces exotiques envahissantes, l'ouverture des milieux ou encore la pollution. La région a alors mis en place un Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (S.R.P.N.B).

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Guadeloupe

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Guadeloupe est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

N°	Enjeu
<b>Agriculture – Forêt</b>	
1	Dynamiser le secteur agricole par l'innovation tout en favorisant des modèles agro-écologiques
2	Renforcer la coopération entre acteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la foresterie et du développement territorial
3	Identifier les systèmes agro-forestiers à encourager
4	Accroître le niveau de formation des acteurs du monde agricole
5	Développer des cycles de formation tout au long de la vie
6	Assurer une offre de formation en foresterie et agroforesterie
7	Accompagner les filières canne et banane
8	Soutenir le développement des secteurs des fruits, légumes, cultures vivrières, productions animales et PAPAM
9	Soutenir et développer la « petite » exploitation
10	Accompagner les initiatives de diversification des productions et nouvelles pratiques, cas de crise conjoncturelle indus
11	Renforcer les outils indispensables à la préservation des surfaces agricoles et favorisant l'accès au foncier
12	Relancer la dynamique reprise/installation en agriculture
13	Assurer des installations pérennes en agriculture
14	Déployer une communication active et positive sur les métiers de l'agriculture
15	Renforcer les efforts en matière de structuration des filières agricoles
16	Soutenir la gestion des risques au niveau des exploitations agricoles à l'aide de systèmes assurantiels et de mutualisation
17	Encourager les investissements dans les actions préventives et de réhabilitation dans les secteurs agricole et forestier
18	Etudier les impacts du changement climatique sur l'agriculture et les modèles résilients
19	Maintenir et renforcer les systèmes de cultures et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
20	Maîtriser (i) le recours aux produits phytosanitaires, aux engrais et (ii) gérer les effluents d'élevage
21	Préserver la fonctionnalité des sols par le développement de pratiques favorables
22	Développer l'agriculture biologique
23	Valoriser l'espace forestier et promouvoir une utilisation durable de la ressource
<b>Agriculture – Forêt – I.A.A</b>	
24	Promouvoir l'agro transformation alimentaire et non alimentaire par l'innovation
25	Accompagner les porteurs de projet par le développement des compétences et la mobilisation d'outils d'ingénierie financière
26	Poursuivre la mise en place d'infrastructures adéquates en matière d'aménagement foncier, d'irrigation et d'énergie
27	Développer et promouvoir des systèmes de qualité en matière de produits agricoles et de denrées alimentaires
28	Soutenir les investissements matériels et immatériels en matière de transformation de produits agricoles
29	Participer à la réduction de la consommation en énergie et des émissions de gaz à effet de serre
30	Asseoir une stratégie d'économie circulaire des matières organiques aux échelles collective et individuelle
<b>Développement des territoires ruraux</b>	
31	Conforter les axes de la recherche et du développement
32	Concourir à la production d'énergies renouvelables par la valorisation de la biomasse et autres technologies
33	Soutenir l'activité économique à travers la création et le développement d'activités en zone rurale
34	Préserver et valoriser le patrimoine culturel et naturel
35	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement
36	Conforter les services de base à la population dans les zones rurales
37	Développer les nouvelles technologies dans les espaces ruraux
<b>Environnement</b>	
38	Préserver et restaurer les espaces naturels, notamment le milieu forestier
39	Réduire les impacts de la pollution à la chlrodécone
40	Raisonner les prélèvements et limiter l'utilisation de l'eau

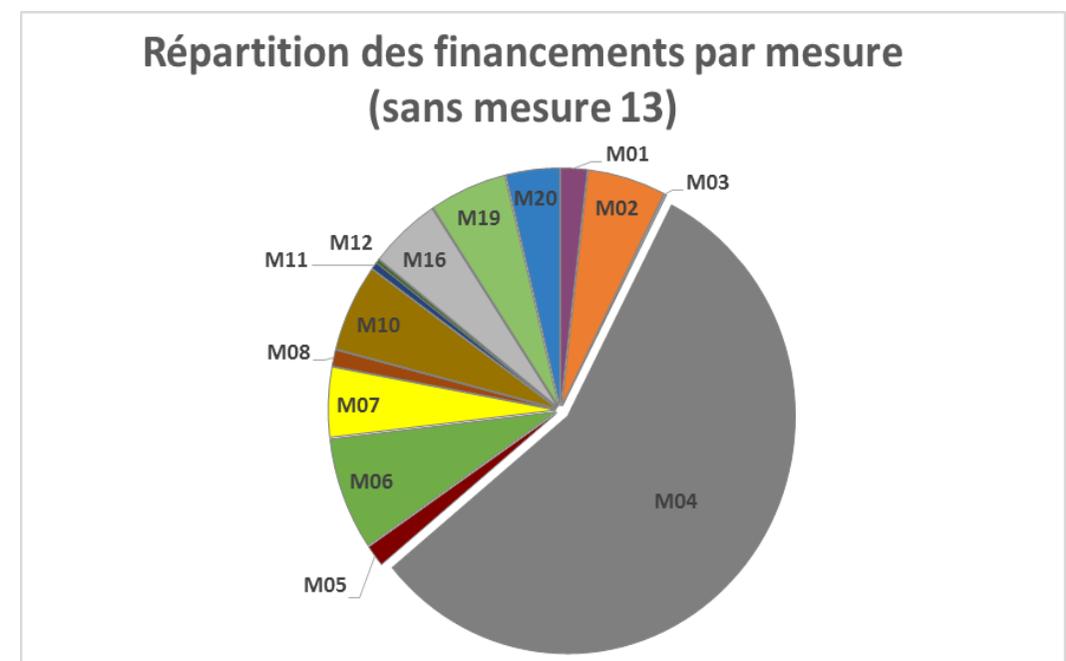
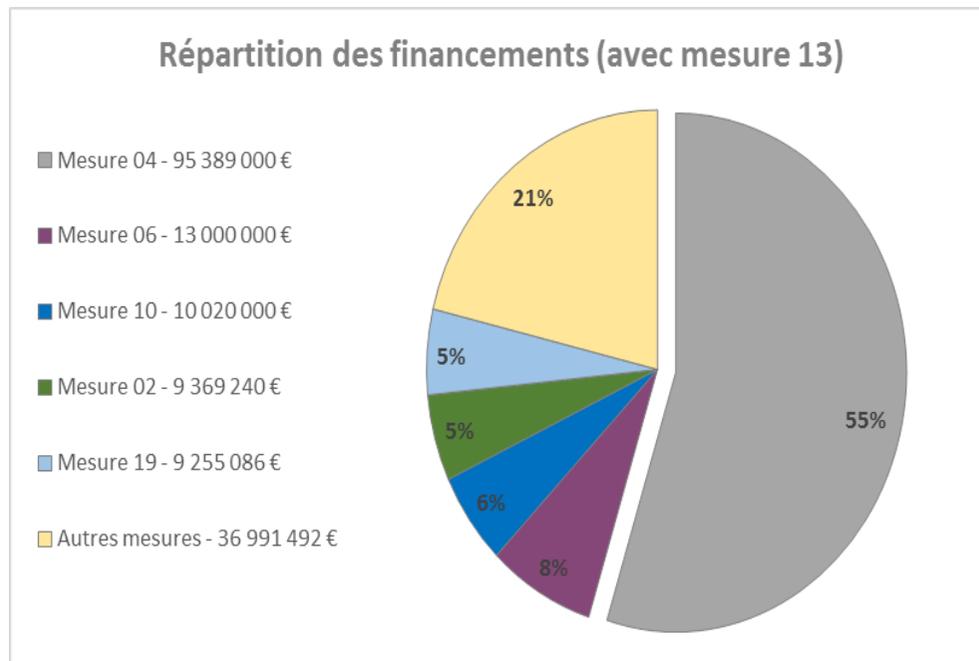
Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Guadeloupe

N°	Mesures du RDR 3	DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
		1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 01 B 08 B 18	B 08	B 21 B 22 B 23				B 01		B 18	B 18	B 18								
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 01 B 18		B 02	B 24 B 25 B 26 B 27	B 30		B 01 B 04	B 34	B 04 B 18 B 34 B 36 B 39	B 04 B 16 B 18 B 34 B 38 B 39	B 04 B 18 B 34 B 38 B 39	B 17	B 06		B 06 B 39	B 38 B 39 B 40	B 02 B 10		
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires							B 04 B 32		B 04	B 04	B 04								
4	Investissements physiques				B 03 B 24 B 25 B 26 B 27	B 30		B 05 B 32	B 34	B 34 B 36 B 39	B 16 B 34 B 37 B 39	B 34 B 39	B 03	B 03 B 06 B 09	B 07 B 09	B 06 B 39	B 39			
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention								B 34	B 34	B 34	B 34								
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises				B 26	B 29 B 30								B 09	B 09			B 10		
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales				B 03					B 11 B 36	B 37	B 38	B 03 B 17	B 03			B 38	B 11	B 13	B 14
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts									B 11 B 15	B 15	B 15 B 38					B 38 B 40	B 10 B 11		
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques									B 36	B 37	B 38		B 06		B 06	B 38			
11	Agriculture biologique									B 36 B 39	B 37 B 39	B 38 B 39		B 06		B 06 B 39	B 38 B 39			
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau									B 39	B 37 B 39	B 39					B 39	B 39		
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 36										
16	Coopération	B 08 B 18 B 19	B 08 B 20		B 26 B 27	B 20		B 19 B 32		B 18	B 18	B 18			B 07				B 12	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																	B 10	B 12	

Les principales mesures, représentant chacune plus de 5% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

<b>M04 Investissements physiques (55%)</b>
<b>M06 Développement des exploitations agricoles et des entreprises (8%)</b>
<b>M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (6%)</b>
<b>M02 Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation (5%)</b>
<b>M19 Soutien au développement local LEADER (5%)</b>

Ces mesures à elles seules constituent près de 79% du financement total de la région.



Les autres mesures présentes dans le PDR Guadeloupe sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M04 Investissements physiques, M05 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M11 A.B, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau M13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N), M20 Assistance technique.

## Mesure 04 : Investissements physiques

Un des points mis en avant par le diagnostic territorial est l'impact de la chlordécone quant à la qualité de l'eau et des sols. A cela, s'ajoute également des risques socio-sanitaires ainsi que des enjeux économiques pour les agriculteurs. La **mesure 04** va ainsi être mobilisée afin d'accompagner la mise en place de systèmes innovants afin de réduire ces impacts négatifs (B 39). Ces considérations économiques peuvent aussi être liées à la protection de l'environnement : en effet, les petites exploitations sont plus importantes en Guadeloupe et alimentent notamment les circuits courts (57% des exploitants agricoles guadeloupéens ont déclaré vendre une partie de leur production via un circuit court). La mesure 04 peut permettre à ces exploitations la maximisation de la valeur ajoutée de leur travail notamment par la mise en place de procédés plus innovants (B 09). En outre, la richesse écologique de cette région peut être appuyée par l'établissement de modèles productifs respectueux de ce même environnement, notamment en matière d'agroforesterie et l'appui aux installations dans ce type de système (B 03).

## Mesure 06 : Développement des exploitations et des entreprises

Le diagnostic a permis de démontrer à la fois la faible productivité (environ deux fois plus faible qu'à l'échelle nationale) et les faibles revenus (16 860 euros / U.T.A en Guadeloupe contre 29 310 / U.T.A en France pour 2012) du secteur agricole. La **mesure 06** a ainsi pour objectif de soutenir et développer les petites exploitations (B 09) notamment en permettant le développement de nouvelles pratiques (exemple : diversification des parcelles pour lutter contre la contamination à la chlordécone) afin d'assurer leurs compétitivités (B 10). Accompagner les exploitations passe aussi par l'efficacité énergétique (B 29), la meilleure gestion des déchets organiques (B 30) et la mise en place de système d'irrigation efficaces (B 26).

## Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

La mise en place des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (**mesure 10**) passe, en Guadeloupe, par le développement et le soutien aux formations propre à l'agroforesterie notamment dans le but de favoriser la protection des sols, la séquestration du carbone et la meilleure qualité de l'eau (B 06). La préservation de l'espace forestier est ainsi l'un des enjeux majeurs de cette mesure (B 38).

## Mesure 02 : Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation

Le diagnostic a permis de mettre en exergue le manque de qualification de la population guadeloupéenne, le secteur primaire n'étant pas épargné. Compte tenu de la diversification des productions, l'autorité de gestion, au travers de la **mesure 02**, a pour objectif de poursuivre la vulgarisation technique de l'information tout en permettant les synergies et la mutualisation entre exploitants (B 04). En outre, les services de conseils passent également par l'anticipation des effets du changement climatique puisqu'aucune étude n'a été réalisée hormis pour la filière de la canne à sucre (B 18). Ces anticipations dépendent également des futures atténuations possibles notamment en matière d'efficacité énergétique (B 36)

## Mesure 19 : Soutien au développement local L.E.A.D.E.R

L'utilisation de la **mesure 19**, communément appelée L.E.A.D.E.R, vise notamment à la diversification des activités dans le but de consolider les revenus de l'exploitant et de pouvoir faire face à une crise conjoncturelle (B 10). Ainsi, cela a également pour but de relancer économiquement les exploitations et les futures installations (B 12).